

Si ceux qui sont en démence éprouvent des intervalles heureux, s'ils ont des moments lucides, on en profitera pour les instruire et sonder leurs dispositions ; et s'ils désirent d'être baptisés, on les baptisera le plus tôt possible, on les baptisera même après qu'ils auraient perdu de nouveau l'usage de raison. Mais s'ils n'avaient témoigné aucune disposition, aucune volonté pour le baptême, on ne pourrait les baptiser.

Quant à ceux qui sont dans le sommeil léthargique ou dans le délire, on doit les baptiser, si, pendant des moments lucides, ils manifestent le désir de recevoir ce sacrement. De plus, advenant le danger de mort, ils doivent être baptisés, si auparavant ils ont manifesté la volonté de l'être. (A suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Bénédiction d'un orgue. — Samedi après-midi, jour de l'Immaculée Conception, Sa Grandeur Mgr Roy, assisté du R. Père Letellier, supérieur de la Maison de Montréal des Pères du Saint-Sacrement et du R. Père Waddel, curé de Notre-Dame du Chemin, a béni un orgue dans la chapelle des RR. Pères du Saint-Sacrement, chemin Sainte-Foy. Le sermon a été prononcé par le R. Père Louis Tardif, S. S. S. La cérémonie se termina par le salut du T. Saint-Sacrement.

Assemblée générale de la Société S. Vincent de Paul. — Dimanche, le 9 décembre, les membres de la Société Saint-Vincent de Paul ont eu une assemblée générale, dans la grande salle du Patronage de la Côte d'Abraham. Sa Grandeur Mgr Roy présida cette assemblée.

Après un résumé des rapports des différents conseils particuliers et un aperçu de l'état actuel de la Société au Canada présentés par M. C.-J. Magnan, président général de la Saint-Vincent de Paul en notre pays, les membres eurent la bonne fortune d'entendre une très intéressante conférence donnée par M. François Veillot sur l'influence providentielle et considérable de la Société Saint-Vincent de Paul sur la France. Après M. Veillot, Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême et membre de la Saint-Vincent de Paul, dit aussi quelques mots. Sa Grandeur Mgr Roy termina la séance en remerciant le distingué conférencier des belles choses qu'il avait dites.

Après la prière d'usage, tous se réunirent à la chapelle pour un salut du T. Saint-Sacrement qui fut suivi de la vénération de la relique de saint Vincent de Paul.